



LE VILLAGEOIS

Bulletin municipal de KUNTZIG N°10

Égalité Fraternité

S
E
P
T
E
M
B
R
E

2
0
1
7



SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE

♦ Mot du maire	3
♦ Hommages posthumes.....	4
♦ Travaux d'été emplois saisonniers	5
♦ Travaux	6
♦ CCAS.....	7
♦ CMJ/City stade.....	8
♦ 14 Juillet.....	9

VIE ASSOCIATIVE

♦ AHBC	9
♦ KTZ/JSK.....	10
♦ FORUM	11
♦ FORUM/ SEPA SIMPLE.....	12

RETOUR EN IMAGES

♦ Fleurissement	13
♦ Rentrée des classes.....	14
♦ Périscolaire/ Fête des voisins	15

DIVERS

♦ AFS famille d'accueil / Les dates à retenir.....	16.
♦ Arrêtés du Maire.....	17à19

♦ ETAT CIVIL	20
--------------------	----

Directeur de la publication : M. le maire de Kuntzig, Patrick BECKER

Conception : Commission communication - Mairie de Kuntzig

Impression : Repro 2000 - 57970 Yutz



Chers kuntzigeoises, kuntzigeois, chers amis

En cette période de rentrée, je tenais à vous faire part de la tristesse que j'éprouve après la disparition subite de Carole STEFFEN le 24 juin et Bernard ARNAUD le 02 septembre 2017.

Carole, conseillère municipale depuis 2008, faisait partie intégrante des forces vives de la commune de par son implication et sa bonne humeur permanente. Elle s'est éteinte à Berlin dans la cathédrale, le sourire aux lèvres comme un dernier clin d'œil à nous tous qui l'aimions. Elle nous manque déjà énormément, son souvenir nous restera gravé à jamais.

Bernard a également marqué de son engagement notre commune, par son implication comme conseiller municipal de 1995 à 2001 et maire adjoint délégué aux travaux de 2001 à 2008. 13 années pendant lesquelles il a été au service de tous ses administrés. Vaincu par la maladie, il s'est éteint après une longue bataille.

La commune de Kuntzige gardera en mémoire son investissement pour le village. .

Cet été, vous avez été encore nombreux à participer au barbecue du 14 juillet perturbé par la météo capricieuse. Je tenais à vous remercier tous pour votre implication quand il a fallu ranger les tables dans la précipitation et sous la pluie; la solidarité des participants a été sans faille, comme toujours en pareille circonstance.

Comme l'ensemble du territoire thionvillois, nous avons été confrontés cet été à l'installation anarchique des gens du voyage (GDV) et notre environnement communal été fortement impacté par de nombreux dépôts sauvages; ces incivilités ont fait réagir beaucoup d'entre vous ainsi que les agriculteurs de notre secteur. Je comprends vos réactions mesurant concrètement l'ampleur de la gêne occasionnée et je consacre beaucoup de temps et d'énergie pour essayer d'améliorer cette situation sur le territoire; Le problème est complexe, la situation des GDV étant régie par les dispositions du Schéma départemental d'accueil des GDV, document rédigé en concertation avec l'Etat, le département, les élus, ainsi que les représentants des GDV.

Afin de respecter les obligations de ce document, il nous reste à trouver un terrain de 4 hectares sur le périmètre des 2 intercommunalités Val de Fensch et Portes de France, capable d'accueillir occasionnellement des grands passages de 150 à 200 caravanes. Je travaille depuis 4 mois à la recherche de ce terrain dans le cadre de ma délégation en tant que Vice-Président de la CAPFT, et j'espère fortement que le territoire des 2 agglomérations sera enfin doté d'une aire de grand passage pour la fin de l'année 2018.

La rentrée scolaire s'est déroulée sans problème en restant sur le rythme des 4 jours et demi avec une adaptation horaire le mercredi. Une position commune des maires du territoire de la CAPFT concernant les rythmes scolaires a été prise pour conserver l'organisation actuelle afin de réfléchir à un éventuel changement à la rentrée 2018 et ne pas agir dans la précipitation.

Un nettoyage complet du bâtiment de l'école primaire a été réalisé avant la rentrée.

Le fleurissement du village n'a pas été en reste, dans la continuité de l'obtention de la labellisation "village fleuri" nous avons poursuivi nos efforts avec un résultat probant reconnu par tous. Les services techniques redoubleront d'efforts pour décrocher une deuxième fleur l'année prochaine, la commune ayant décidé de s'inscrire dans cette démarche.

Les employés saisonniers ont participé aux travaux des agents techniques cet été, ils ont pu découvrir le fonctionnement de notre collectivité et y apporter leur contribution.

Les travaux d'assainissement de la rue des fleurs étant terminés, ils se poursuivront sous peu rue de la bibiche.

Le permis de construire concernant la réalisation de la chaufferie centrale et l'agrandissement de la salle a été accordé, les travaux devraient commencer avant la fin de l'année.

Notre document d'urbanisme (le PLU) est en phase d'achèvement, il vous sera présenté en réunion publique prochainement.

Dans ce numéro du villageois, nous avons publié deux arrêtés municipaux, un pour un rappel concernant les nuisances de voisinage qui date de 1998 qui est toujours en application, et un nouveau que le conseil municipal a approuvé cette année. Ce dernier concerne l'entretien des trottoirs et les obligations de chacun.

Je vous encourage à les lire et à les mettre en application.

Vous souhaitant bonne lecture.

Le Maire
Patrick BECKER.



HOMMAGES POSTHUMES



Nous avons appris avec une grande tristesse le décès brutal de Carole STEFFEN le 24 Juin 2017.

Conseillère municipale depuis Mars 2008 Carole était impliquée au quotidien dans diverses commissions communales dont le centre communal d'action social et la commission communication.

Son engagement efficace, son honnêteté et son sourire permanent resteront gravés dans la mémoire collective.

Nous ne t'oublierons jamais.
Adieu Carole.

Bernard ARNAUD nous a quitté le 02 Septembre 2017 après un long combat contre la maladie.

Pendant des années il a œuvré comme bénévole au sein de la JSK, notre club de football, en tant que dirigeant et trésorier. Tout ce temps passé sur les terrains à chapeauter les jeunes du village, à s'occuper des installations et trouver une solution aux problèmes. La récompense il la trouvait dans les yeux des gamins de Kuntzig, heureux de pratiquer leur sport favori.

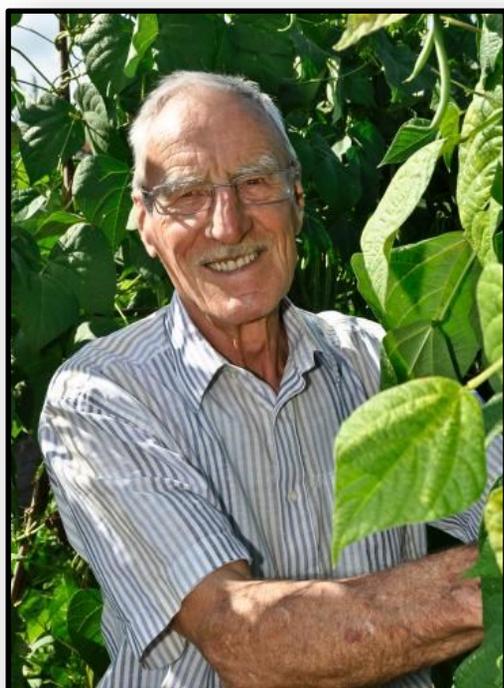
Impliqué également dans le monde associatif, il a été élu conseiller municipal de 1995 à 2001, puis a été un des fédérateurs de l'équipe municipale suivante et unanimement désigné adjoint au maire, délégué aux travaux, pour le mandat de 2001 à 2008.

Notre belle commune ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui sans son investissement. Homme de conviction et de respect, il a consacré ses journées à notre village et ses administrés, entre la mairie, l'atelier et les chantiers. Il trouvait encore le temps de s'occuper de son superbe potager qui était sa fierté.

Le Conseil Municipal tient à exprimer toute sa reconnaissance pour l'ensemble de son action.

Nous pensons le « Vosgien » indestructible...

Dans nos mémoires et dans nos cœurs est scellé son souvenir.



TRAVAUX D'ETE



EMPLOIS SAISONNIERS



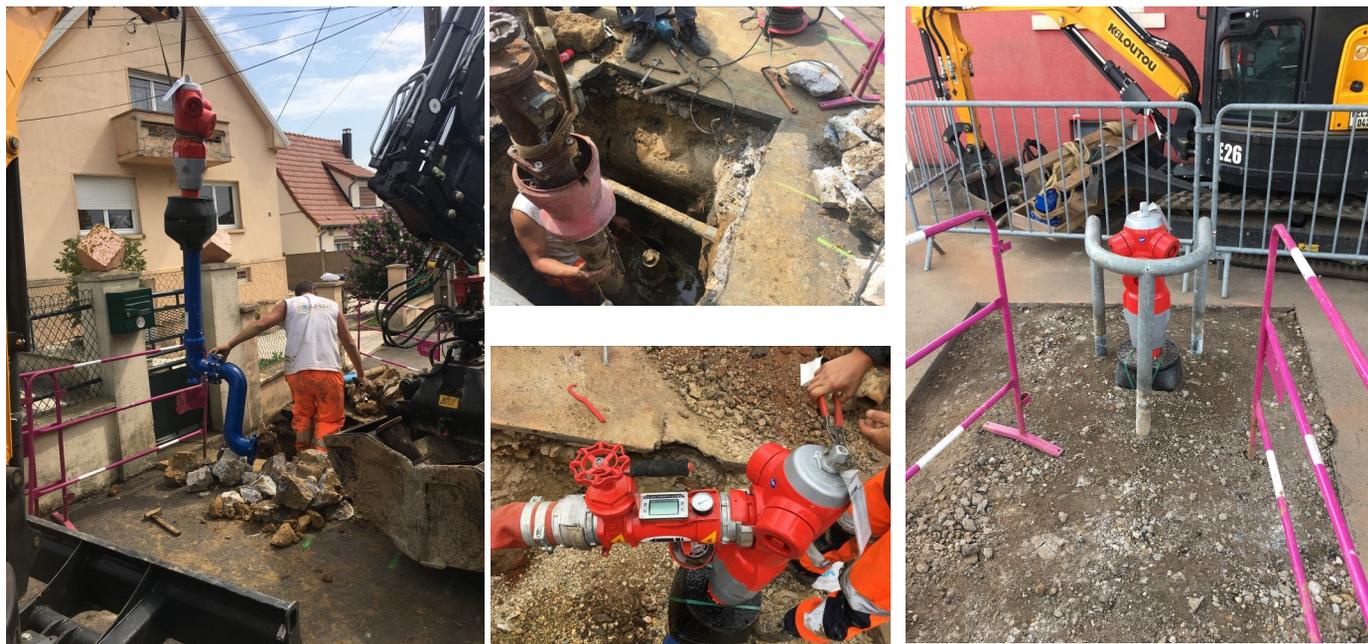
BARBECUE DE FIN DE SAISON POUR LES SAISONNIERS PRESENTS CE JOUR-LÀ.

Ce sont 7 jeunes de la commune, LE PEVEDIC Loïc, POINSIGNON Thomas, SCHEIDT Emma, SCHMIT Anaëlle, SZEFFLER Emeline, VACCARO Valentine, VICENTE Maxime qui ont travaillé par période de 15 jours pour renforcer l'équipe communale. Anaëlle a aidé Martine aux tâches administratives. Les autres ont tous réalisé des travaux en extérieur tels que l'arrosage des massifs et la tonte du gazon. Une journée par période a été consacrée au nettoyage et débroussaillage de la voie 60 à l'entrée de la forêt communale. Des planches de la passerelle, au dessus de la Bibiche, ont également été remplacées.

Promenez-vous dans le secteur vous apprécierez le travail réalisé par nos jeunes!



AUTRES TRAVAUX



Le dernier contrôle annuel des poteaux incendie effectué par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle) a généré quelques observations.

Après consultation, la municipalité a décidé de remédier à ces anomalies en sollicitant la société LM2P pour:

- ◆ le remplacement des poteaux incendie au 11 rue de la Bibiche, 19 route de Distroff, 2 Grand'rue, 22 rue des Ponts qui n'étaient plus réparables.
- ◆ un gros entretien des poteaux incendie au 27 route de Distroff, 18 chemin des Vignes, 26 rue des Rouges Gorges.
- ◆ un petit entretien des poteaux incendie à la salle polyvalente rue des Romains, au 5 rue des Acacias, 24 rue des Eglantiers, 26 Grand'rue, 44 rue des Ponts, 7 rue des Rouges Gorges.

Le mauvais état de plusieurs vannes d'isolement (grosses fuites ou ouvertures impossibles) a nécessité plusieurs coupures du réseau en urgence.. Nous sommes désolés pour la gêne occasionnée.

NETTOYAGE DE L'ECOLE PRIMAIRE



Un grand nettoyage de l'école primaire a été effectué fin août par l'entreprise Net'bio. Les agents communaux ont réalisé quelques travaux nécessaires afin d'optimiser la reprise des élèves et des enseignants.

CCAS

MARCHE AUX FLEURS 2017.



Un chèque de **1402,80€** a été remis de la part du CCAS à l'allée du rêve. (Association caritative de Yutz qui vient en aide aux enfants hospitalisés à Nancy Brabois). L'association nous tiendra informés ultérieurement de l'opération à laquelle nos dons seront affectés.

Cette somme est le bénéfice du marché aux fleurs du 8 mai dernier . Au nom de l'allée du rêve et du CCAS merci à tous!

NOUVELLE SAISON THEATRALE 2017/2018

Vendredi 24 novembre 2017.



La Cie NOGARA se produira avec la pièce « Entre prises de Têtes ».

Vous découvrirez une entreprise « Chez Bel'Assise », où on y travaille un peu beaucoup ou pas du tout, où on s'y croise, où on y discute, où on y est déprimé ou heureux...

Ouverture des portes à 20h, buvette et passage du chapeau en fin de soirée. Pour tout public dès 6 ans.



Nouvelle date!!!

Vendredi 12 janvier 2018.



La compagnie de théâtre « l'ILE EN JOIE » nous présentera sa nouvelle pièce « Bon anniversaire chérie !!! »

Pour fêter dignement ses 55 ans, Jeannine a invité tous ceux qu'elle aime. Seulement son mari a décidé de pimenter un peu la fête. Oublions chapeaux pointus et cotillons, sortons mitraille et règlements de comptes et bon anniversaire chérie!!!

Ouverture des portes à 20h, buvette et passage du chapeau en fin de soirée. Pour tout public dès 6 ans.

TELETHON 25 Novembre 2017.

Pour la soirée du téléthon avec notre traditionnel repas beaujolais, l'ensemble vocal EMYO (groupe de jeunes de 15 à 20 ans) de l'école de musique de YUTZ animera la soirée.



NOUVEAU

Le CCAS de Kuntzig sera désormais présent sur facebook dès fin octobre sous le nom de:

CCAS KUNTZIG(57).

Vous pourrez y retrouver toute notre actualité: actions solidaires, spectacles etc...ainsi que des photos de nos manifestations. Alors à bientôt sur Facebook!!!



JOURNEE CMJ



Le 1^{er} Juillet dernier le conseil municipal des jeunes de Kuntzig vous a proposé la deuxième édition de sa journée du sport. Malgré la météo qui elle, n'était pas au rendez-vous, les sportifs eux, étaient bien présents.

Au programme : foot, course d'orientation, pétanque et encore plein d'autres d'activités étaient à découvrir. Le conseil municipal des jeunes pense à une nouvelle édition de cette journée l'an prochain.

CITY STADE



La pelouse synthétique du city stade construit il y a 10 ans, montrant des signes d'usure avancée, a été rénovée. C'est l'entreprise EPSL (Espaces paysagers Sport & loisirs) qui a réalisé les travaux pour un coût de 13.027€. La couleur bleue a été choisie par les jeunes qui se retrouvent le plus souvent sur ce terrain.

L'inauguration a eu lieu le 15 Juin en présence des élus, de la JSK et de plusieurs jeunes sportifs.

14 JUILLET



Une météo capricieuse n' a pas découragé les habitants du village qui ont apprécié le traditionnel barbecue de la fête nationale offert par la municipalité.

Après la pluie, un défilé avec lampions a tout de même été organisé pour la joie des enfants présents.

Merci aux membres du conseil municipal, à leurs conjoints , au CCAS pour leur participation et à vous tous pour nous avoir régalez avec vos salades et pâtisseries.

A l'année prochaine!

AHBC



Association Horticole
de la Bibiche et de la Canner



Malgré une météo peu favorable, nous avons eu une très bonne récolte de légumes au jardin de l'association.

Ceci nous permettra de servir notre traditionnelle soupe lors de la journée terroir et marché artisanal du 12 Novembre 2017.





ktz & cie



Notre association reprend les activités Echecs et Zumba.

CLUB ECHECS :

Les séances ont lieu le mercredi à la maison des associations de **17h30 à 19h00**.

Venez découvrir cette activité et profitez de deux séances gratuites. Inscription annuelle : 15€ par personne / an. Pour tous, adultes et enfants.

Renseignements : **06 02 25 61 96**

ZUMBA Fitness :

Cours tous les **lundis de 19h00 à 19h45, pour les enfants de moins de 16 ans et de 20h00 à 21h00, pour les adultes.**

A la salle polyvalente avec Estelle, instructeur Zumba officiel.

55€ / an pour les enfants et 75€ / an pour les adultes. Renseignements : 06 62 04 84 74



JSK

A la JSK nous pouvons accueillir des enfants de 7 et 8 ans, et de 11 et 12 ans pour nos équipes de jeunes joueurs de foot U12-U13.

Si votre enfant désire rejoindre nos effectifs, il reste quelques places ! N'hésitez pas à nous contacter ou venir directement faire un essai aux prochains entraînements le vendredi à 17h30, au stade !

Pour compléter notre équipe, nous cherchons encore des seniors et des vétérans.

Contacts:

Loïc ZIMMERMANN au 06 23 07 27 19

Stéphane FARVAULT au 06 11 93 89 46



L'ÉQUIPE DES SENIORS ET DES VÉTÉRANS

De fil en aiguille (Maison des Associations)
 Pour les amateurs de travaux d'aiguilles ...
lundi de 13h30 à 16h30 – reprise le 18 septembre
 Rens. Micheline OBERECKEN - ☎ 03 82 56 14 55

Gym neuronale (Maison des Associations)
 Atelier de vivacité d'esprit et gymnastique cérébrale à partir de jeux et exercices divers
vendredi de 14h à 16h – reprise le 22 septembre
(suivant planning établi en début de saison)
 Rens. Yvette PERRIN - ☎ 03 82 56 38 18 – 06 60 05 32 84

Après-midi détente (Maison des Associations)
 Jeux de cartes, scrabble, etc ...
mardi à partir de 13h30 – reprise le 3 octobre
 Renseignements Malou BARDIN - ☎ 03 82 56 47 75

Bien-être sénior (salle Polyvalente)
 Des activités physiques et sportives pour les séniors
jeudi de 9h00 à 10h00 – reprise le 14 septembre
 Renseignements Alfred MULLER - ☎ 06 12 94 93 64

Cartonnage (Maison des Associations)
 Fabrication de boîtes à partir de carton découpé aux mesures de chacun et recouvert de tissu (boîte à couture, boîte de rangement, etc...)
jeudi de 20h30 à 22h00 – 1 fois tous les 15 jours
reprise le 21 septembre
 Renseignements Sonia BAUER - ☎ 09 80 97 22 98
 Martine KLEIN - ☎ 03 82 56 36 63

Cuisine (salle Polyvalente)
 Chaque personne, à tour de rôle et à son bon vouloir, propose et prépare les plats qui seront dégustés à l'issue du cours.
jeudi à partir de 19h15 - 1 fois tous les 15 jours
reprise le 28 septembre
 Renseignements Sonia BAUER - ☎ 09 80 97 22 98

Peinture sur porcelaine (Maison des Associations)
 Possibilité pour les débutants de découvrir la peinture sur porcelaine en 3 après-midi. Pour tous renseignements concernant les horaires, le matériel contactez :
 Marcelle WAGNER ☎ 06 69 18 43 32

Club Pyramide (Maison des Associations)
 Pour les amateurs du célèbre jeu télévisé
mardi à 19h30 – reprise le 12 septembre
 Rens. Yvette PERRIN - ☎ 03 82 56 38 18
 Marie - Laure CHARLES - ☎ 03 82 56 33 69

Hata-Yoga (salle Polyvalente)
 Pratique de postures douces avec la respiration et le souffle dans la détente et le calme. Pour tous les âges.
 Rens. Micheline OBERECKEN - ☎ 03 82 56 14 55

Sophrologie (salle Polyvalente)
 Entraînement du corps et de l'esprit visant à développer sérénité et bien-être.
mercredi de 20h00 à 21h00 à partir du 20 septembre
 Rens. Myriam DAL MOLIN - ☎ 06 88 30 87 26

Chars et traditions villageoises
 Réalisation de chars – animations et défilés
 Renseignements Luc FOSCHIA - ☎ 06 10 70 22 78

Gymnastique (salle Polyvalente)
 Echauffement cardio-vasculaire – travail aérobic simple
 renforcement musculaire pour tout le corps avec ou sans accessoires – étirement – assouplissement et relaxation
jeudi de 20h00 à 21h00 – reprise le 7 septembre
 Rens. Christiane SPINDLER - ☎ 03 82 56 78 01

Poterie - Céramique - RAKU (Maison des Associations)
 Initiation aux arts de la terre et création d'objets
 mardi à partir de 14h30 – reprise le 12 septembre
 Rens. Marie - Claude WINCKEL - ☎ 06 06 70 70 15

Marche (départ salle Polyvalente)
mercredi à 9h00 (5 à 7 et 10 à 11 km ~)
dimanche à 8h45 (5 à 7 et 10 à 11 km ~)
 Un planning mensuel est affiché à la salle polyvalente, à la mairie et à la boulangerie et diffusé sur notre site.
 Renseignements Alfred MULLER - ☎ 06 12 94 93 64



La Journée art, artisanat et marché du terroir se déroulera le 12 novembre prochain.



Photo souvenir des participants à l'excursion organisée par Forum Kuntzig à VIANDEN au Luxembourg le 7 juin 2017.

L'association SEP à simple organise un nouvel évènement

le samedi 18 novembre 2017

à la salle polyvalente de Kuntzig à 18 h45.



Nous vous concoctons une soirée de gaieté et de rire.

A cette occasion, une tombola sera proposée avec des lots intéressants.

La première partie débutera par un punch offert, suivi d'un repas. En seconde partie de soirée, l'humoriste Julien, en route vers l'Olympia vous présentera son One Médical Show !

Après 2 semaines d'immersion dans un hôpital, le Dr Humour vous dresse son diagnostic.

Les chirurgiens, le Méd'chien, les infirmières, les spécialistes, les médecins généralistes, les médecins du travail, le nouveau médicament révolutionnaire STRELZYK, le bloc opératoire, une comédie médicale...

Julien réussit le challenge de vous faire rire avec le thème médical !

Narcoleptique? Allergique? Anorexique? Coliques néphrétiques?

Réchauffement climatique? Troubles érotiques?

PRENEZ STRELZYK !

Tarif 39 €, repas et spectacle, boissons non comprises, seul le punch est offert.

Réservation au 06 32 41 31 00 ou par écrit, chèque à l'ordre de :

Association Sep à simple avant

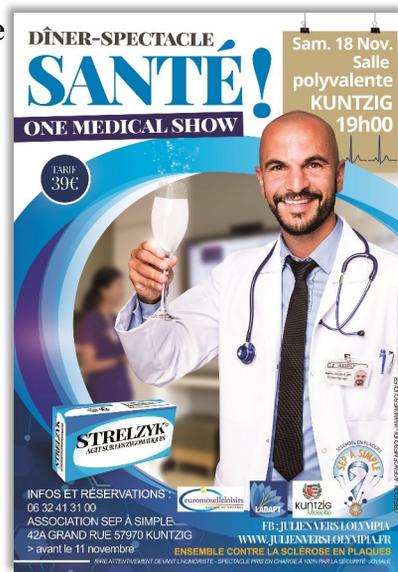
le 11 novembre 2017 inclus.

Le nombre de place étant limité à 120 par la capacité de la salle, pensez à réserver assez rapidement.

Nous gageons une soirée réussie avec votre participation !

Viviane GIRAUD

Assemblée générale de SEP à simple , le vendredi 1er décembre 2017, à 20h00, à la salle polyvalente de Kuntzig.



FLEURISSEMENT





RENTREE SCOLAIRE



Les enseignants:

Mme SCHILTZ, M. VOSGIEN, M. VAUCOURT,

Mme ROUXEL, Mme GASPARD.

Les auxiliaires de vie scolaire :

Mme VERNET, Mme JOCHUM.

Les enseignantes :

Mme DRAGO, Mme DUJOUR.

Les aides maternelles :

Alexandre LEFEVRE, Ivana NENNIG.



86 élèves du CP au CM2
52 élèves en maternelle
petite moyenne et grande
sections.



LE PÉRISCOLAIRE



Saison 2017/2018.

L'équipe d'animation :

- Michel: directeur
- Laetitia: directrice adjointe et animatrice.
- Amandine Odile et Brice: animateurs.
- Séverine : animatrice danse.
- Frédérique: agent de service.
- Estelle : bénévole.

Pour tout renseignement concernant les tarifs, les horaires, les centres aérés



06 70 71 92 88



Facebook/ Youtube.



Periscolaire.kuntzig@pep57.org



RUE DU VIEUX CHÂTEAU



GRAND'RUE ET PLACE DE LA LIBERTE.

BIENVENUE À KUNTZIG.



Dimanche 10 Septembre, en l'église St Nicolas de Yutz, l'Abbé Nicolas Klein a pris ses fonctions de curé des paroisses de Basse-Ham, Illange, Kuntzig et Yutz. Lors de cette cérémonie, le maire Patrick Becker lui a remis symboliquement les clés de l'église de Kuntzig. Nous lui souhaitons de tout cœur beaucoup de réussite au sein de cette communauté de paroisses.



Des lycéens du monde entier arrivent en France pour la rentrée de septembre. **Devenez leur famille d'accueil !**
www.afs.fr/accueillir



DEVENEZ FAMILLE D'ACCUEIL AFS

Une expérience pour toute la famille !

Accueillir un jeune venu d'un autre pays est une opportunité originale et enrichissante de découvrir une nouvelle culture et de partager la vôtre.

Une expérience de découverte.

Âgés de 15 à 18 ans, ils viennent des 5 continents. Ils n'ont qu'une envie : vivre comme un lycéen français et découvrir notre culture. Accueillir un lycéen étranger permet de découvrir une nouvelle culture, d'autres traditions et coutumes.

Une expérience de partage.

En recevant un participant AFS dans votre famille, vous partagez au quotidien votre culture et vos centres d'intérêt. Une manière de se redécouvrir soi-même à travers le regard d'un jeune venu de loin !

Une expérience internationale.

En accueillant un jeune dans votre famille, vous nouez des amitiés et des relations pour la vie. Vous élargissez vos cercles de connaissances au-delà des frontières !



David au château de Malbrouck

Pour en savoir plus : www.afs.fr

Un petit suisse à KUNTZIG.

David un jeune étudiant de 17 ans, originaire de ZURICH a passé 6 mois dans notre village. Il a été accueilli dans la famille de Didier LEFEVRE et a été scolarisé au lycée Colbert de Thionville. Sa langue maternelle est l'allemand il était venu pour se perfectionner en français.

LES DATES À RETENIR

Dimanche 12 novembre Journée art artisanat et marché du terroir FORUM

Samedi 18 novembre Dîner spectacle SEP à simple.

Dimanche 19 novembre Bourse aux jouets et puériculture KTZ.

Dimanche 19 novembre Battue de chasse sur le ban communal.

Vendredi 24 novembre Théâtre « entre prises de têtes »

Samedi 25 novembre à 19 heures Téléthon

Vendredi 8 décembre Battue de chasse sur le banc communal.

Vendredi 12 janvier Théâtre « bon anniversaire chérie »



Commune de KUNTZIG

ARRETE DU MAIRE DU 19/06/1998

RELATIF A LA LUTTE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE.

ARTICLE 1.

Afin de protéger la santé et la tranquillité publiques tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit.

BRUITS DE VOISINAGE NE PROVENANT PAS D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES.

ARTICLE 2.

Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits de jour comme de nuit les bruits gênants par leur intensité, leur durée ou leur répétition quelle que soit leur provenance, tels que ceux produits par des réparations ou réglages de moteurs, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation ; l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore; l'utilisation de pétards ou autres pièces d'artifice; les cris, chants et messages de toute nature.

ARTICLE 3 :

Des dérogations individuelles ou collectives aux dispositions de l'article 2 pourront être accordées par le Maire lors de circonstances particulières telles que manifestations culturelles, sportives, fêtes et réjouissances.

La fête nationale du 14 Juillet, le jour de l'an, la fête de la musique et la fête votive annuelle de la commune font l'objet d'une dérogation permanente.

ARTICLE 4.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies électriques ne peuvent être effectuées que :

- les jours ouvrables de 8 à 12 heures et de 14 à 19 heures 30 ;
- les samedis de 8 à 12 heures et 14 à 19 heures ;
- les dimanches et jours fériés de 10 à 12 heures.

ARTICLE 5

Les éléments et équipements des bâtiments doivent être maintenus en bon état de manière à ce qu'aucune diminution anormale des performances acoustiques n'apparaisse dans le temps ; le même objectif doit être appliqué à leur remplacement. Les travaux ou aménagements, quels qu'ils soient, effectués dans les bâtiments ne doivent pas avoir pour effet de diminuer sensiblement les caractéristiques initiales d'isolement acoustique des parois.

ARTICLE 6

Les occupants de locaux d'habitation ou de leurs dépendances sont tenus de prendre toutes précautions utiles pour éviter de gêner le voisinage par des bruits émanant de ces locaux.

ARTICLE 7

Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, ou toute autre personne qui en a la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.



ARTICLE 8

Les infractions aux articles 2 ,4, 5, 6 et 7 du présent arrêté sont sanctionnées, sans recourir à une mesure acoustique préalable, dès lors que le bruit est de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage par l'une des caractéristiques suivantes : la durée , la répétition ou l'intensité. Le fait de faciliter sciemment, par aide ou assistance, la préparation ou la consommation de ces infractions constitue une infraction du même type.

BRUITS DE VOISINAGE RESULTANT D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES , CULTURELLES , SPORTIVES ET DE LOISIR :

ARTICLE 9 :

Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils, appareils ou autres engins, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ses travaux entre 12 heures et 13 heures 30 et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente.

Sans préjudice des autorisations requises par d'autres réglementations, des dérogations exceptionnelles pourront être accordées par le Maire s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa précédent. Les responsables des établissements, ateliers et magasins de toute nature, publics ou privés, doivent veiller à ce qu'aucun bruit impulsif ou continu émanant des bâtiments et des exploitations n'occasionne de gêne pour le voisinage.

ARTICLE 10 :

Les propriétaires, directeurs ou gérants d'établissements ouverts au public, tels que café, bars, cinémas, théâtres, dancings, discothèques..., doivent prendre toutes les mesures utiles pour éviter que la musique diffusée dans leur établissement, et tout autre bruit, ne s'entende à l'extérieur et incommodent ou troublent la tranquillité du voisinage.

Les cris et tapages nocturnes, notamment à la sortie des spectacles, bals ou réunions sont interdits.

Les responsables d'activités culturelles, sportives et de loisirs, organisées de façon habituelle ou soumises à 'autorisation, ainsi que les responsables de manifestations commerciales occasionnelles, (lesquelles devront faire l'objet de demandes de dérogation comme prévues à l'article 3 du présent arrêté), prendront également toutes précautions pour éviter de gêner le voisinage par les bruits occasionnés lors de ces activités.

ARTICLE 11 :

Les infractions aux articles 9 et 10 du présent arrêté seront sanctionnées si l'émergence de bruit perçue par autrui est supérieure aux valeurs limites admissibles définies par l'article R 48-4 du code de la Santé Publique (décret N°95-408 du 18 avril 1995) et si, lorsque l'activité est soumise à des conditions d'exercice fixées par les autorités compétentes, la personne qui est à l'origine de ce bruit n'a pas respecté ces conditions

ARTICLE 12 :

Le Maire et les agents communaux désignés par le Maire, agréés par le Procureur de la République et assermentés dans les conditions fixées à l'article 3 du décret 95-409 du 18 avril 1995 susvisé, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à KUNTZIG, le 19 juin 1998

Le Maire. Robert MARCINIAK.



ARRETE MUNICIPAL NETTOYAGE DES RUES

Commune de KUNTZIG

Article 1^{er} : Le présent arrêté est applicable sur l'ensemble du territoire de la commune de KUNTZIG.

Article 2 : Ces règles sont applicables, au droit de la façade ou clôture des riverains, pour les trottoirs, sur toute leur largeur, ou s'il n'existe pas de trottoir, à un espace de 1,20m de largeur.

2.1 – Entretien

En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate, sur les trottoirs jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales.

Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit.

Dans le but d'embellir la commune, les habitants sont autorisés à fleurir ou végétaliser leur pied de mur.

2.2 – Neige et Verglas

Dans les temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible.

En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, ou saler devant leurs habitations.

2.3 – Libre passage

Les riverains des voies publiques ne devront pas gêner le passage sur trottoir des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite. Ils devront veiller à respecter, lorsque la largeur du trottoir existant le permet, une largeur minimale de cheminement accessible de 1 mètre, sauf réglementation de stationnement particulière fixée par arrêté.

Article 3 :

3.1 – Taille des haies

Les haies et végétaux doivent être taillés à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée aux hauteurs fixées par le règlement d'urbanisme en vigueur dans la commune, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

3.2 – Elagage

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.

Article 4 : L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit. La commune pourra, lorsque les contrevenants seront identifiés, facturer les frais d'enlèvement.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Fait à Kuntzig, le 04 septembre 2017

Le Maire, Patrick BECKER,



NAISSANCES



Léon CHARLES JALABERT
Né le 27 Avril 2017.



Lily GRANTHIL
Née le 12 Juin 2017.



Lilian EVEN
Né le 26 Juin 2017.



Eren KANTEMIR
Né le 02 Juillet 2017.



Emma PIEKARSKI
Née le 16 Août 2017.



Jade et Nina URIOT WOLFF
Nées le 02 Août 2017.

NOCES D'OR



50 ANS DE MARIAGE

Simone et François BRIOT
le 26 Août 2017.



DECES



- SPINDLER Charles le 14 Juin 2017.
- STEFFEN Carole le 24 Juin 2017.
- LAROCHE Paul le 15 Juillet 2017.
- HAAN née BOCH Lydia le 12 Août 2017.
- ARNAUD Bernard le 02 Septembre 2017.